



# 31<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU BOULONNAIS PEA COMMUNAUTE DE COMMUNES DESVRES-SAMER

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

**20 et 21 août 2022**

[www.rallyeduboulonnais.fr](http://www.rallyeduboulonnais.fr)



Communauté de Communes  
de Desvres-Samer



# 31<sup>ème</sup> Rallye Régional du Boulonnais PEA

## C.C. Desvres-Samer

### 20 et 21 août 2022

ASA du DETROIT : Organisateur administratif

AUTO CLUB COTE D'OPALE : Organisateur technique

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

*Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes 2022.*

*Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International et ses Annexes de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du Visa
Ouverture des engagements	Dès réception du Visa
Clôture des engagements	Le 08 août 2022 à minuit, caché de la poste faisant foi
Distribution du Road-Book	Le dimanche 14 août 2022 de 09h00 à 13h00 Le samedi 20 août 2022 de 09h00 à 13h00
Reconnaisances ( <b>panachage autorisé</b> )	Le dimanche 14 août 2022 de 10h00 à 18h00 Le samedi 20 août 2022 de 10h00 à 18h00
<b>Vérifications administratives à la prise du roadbook</b>	Le dimanche 14 août 2022 de 09h00 à 13h00 Le samedi 20 août 2022 de 09h00 à 13h00
Vérifications techniques	Le samedi 20 août 2022 de 14h30 à 20h00 sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Le samedi 20 août 2022, à 19h00 - Salle polyvalente, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER
Publication de la liste des équipages autorisés	Lesamedi 20 août 2022, à 21h30, au Tableau d'affichage Officiel, Entrée principale de la Salle polyvalente, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER
Publication des heures et ordre de départ	Lesamedi 20 août 2022, à 21h30, au Tableau d'affichage Officiel, Entrée principale de la Salle polyvalente, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER <b>Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne.</b>
Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape 1 <sup>er</sup> VHC	Le dimanche 21 août 2022, à 08h30, Parking de l'Ecole Jean Moulin, Rue du même nom, 62830 SAMER
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape 1 <sup>er</sup> VHC	Le dimanche 21 août 2022, à 15h13 <b>au CH4A</b>
Arrivée du Rallye	Le dimanche 21 août 2022, à 15h13, <b>au CH4A</b>
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée <b>de la dernière voiture au CH4A</b>
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée des concurrents.
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée, Place Foch, 62830 SAMER au fil des arrivées

## **LIEUX :**

Distribution des Road-Book & vérifications administratives	Café de la Mairie - PMU, Place du Maréchal Foch 62830 SAMER
Vérifications administratives	<b><u>A la prise du roadbook</u></b>
Vérifications techniques	Sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch 62830 SAMER
PC Course	Salle polyvalente, Rue Jean Moulin 62830 SAMER
Collège des Commissaires Sportifs	Salle polyvalente, Rue Jean Moulin 62830 SAMER
Tableau d'affichage officiel	A l'entrée principale de la Salle polyvalente, Rue Jean Moulin - 62830 SAMER Et/ou A l'entrée principale de la Mairie de Samer, Place Foch Et/ou
Tableau d'affichage dématérialisé	Tableau d'affichage dématérialisé sur <a href="http://www.patricksoft.fr">www.patricksoft.fr</a>
Parc fermé de départ et d'arrivée	Parking de l'Ecole Maternelle Jean Moulin Rue Jean Moulin 62830 SAMER <b>Remarque : parking en pente, prévoir cale !!!!</b>
Parc d'assistance	L'assistance sera autorisée : Place de l'Abbaye, Rue du Breuil, Rue du Collège et à proximité, comme indiqué sur le road book et uniquement à ces endroits. <b><u>La Place du Maréchal Foch SERA INTERDITE.</u></b> L'usage de cette Place est réservé exclusivement à l'organisateur (vérifications techniques, podium, partenaires).
Vérifications finales	Garage Compiègne 163 Route de Desvres – 62830 DOUDEAUVILLE

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile du DETROIT **Organisateur Administratif** organise le 20 et 21 août 2022 avec le concours de l'ACCO (Auto Club Côte d'Opale) **Organisateur Technique** une épreuve :

### **31ème RALLYE REGIONAL DU BOULONNAIS C.C DESVRES-SAMER PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le 20/05/2022 sous le numéro **2322** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **374** en date du 20/05/2022

#### **Comité d'Organisation**

<b>Président</b>	<b>M. Julien GRESSIER</b>
<b>Membres</b>	M. Michael LACHERE, Vice-président Mme Ingrid JOVE, Trésorière Mme Adélaïde GRESSIER, Secrétaire M. Thierry VASSEUR, Responsable Matériel Les membres du Comité Directeur de l'ACCO Mr Le Président de la Communauté de Communes Desvres/Samer Mr Le Maire de Samer Mr Martel, Mr Bally, Mr Louvet, Mr Vanroekheghem, Adjoints à la Mairie de Samer Mesdames, Messieurs Les Maires des Communes Traversées
<b>Siège social</b>	<b>ACCO (AUTO CLUB COTE D'OPALE)</b> 84 Place du Marechal Foch - Mairie 62830 SAMER Téléphone : 06 80 56 66 26 ou 06 59 42 07 43 Mail : <a href="mailto:autoclubcoteopal@aol.com">autoclubcoteopal@aol.com</a> Site : <a href="http://www.rallyeduboulonnais.fr">www.rallyeduboulonnais.fr</a>

---

Permanence pendant le Rallye **CAFE DE LA MAIRIE – PMU « Chez David »**  
Place du Maréchal Foch  
62830 SAMER  
Téléphone : 06 80 56 66 26 ou 06 59 42 07 43

---

### **Organisateur technique**

---

Nom : **Auto Club Côte d'Opale - ACCO**

Siège social : **84 Place du Marechal Foch – Mairie – 62830 SAMER – [autoclubcoteopal@aol.com](mailto:autoclubcoteopal@aol.com)**

---

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Observateur de la Ligue	M. François LANGLET(1559 0102)
Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Colette LEOBET (7042 0108)
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean-François ROUSSELLE (2589 0116) M. Serge FAUVEL (2517 1507)
Secrétaire du Collège	Mme Marie PINTO (5309787 0111)
Directeur de course	M. Thomas LEMIRE (35253 0111)
Directeur de course adjoint	M. Michaël LACHERE (58237 0112)
Directeur de course adjoint <b>délégué au V.H.C.</b>	M. Eugène CITERNE (10415 0114)
Adjoints à la direction de course PC	Mme Martine PICHELIN (18416 0111) M. Claude ROJ (142485 0111)
Géolocalisation	M. Julien MEURET (314009 0111)
Adjoints à la direction de course sur les ES	M. Patrick JOVE (128187 0112) Mme Océane POINSENET (126543 0111)
Adjoint à la direction de course Tricolore	M. François LANGLET (1559 0102)
Adjoint à la direction de course 00 V.H.C.	M. Nicolas GUILBERT (14075 0114)
Adjoint à la direction de course 00 MODERNE	M. Patrick PERRIN (6678 0112)
Véhicule Autorité	M. Julien GRESSIER (161143 0111) M. Jonathan WALLET
Commissaire technique Responsable	M. Alain LHEUREUX (4031 0112)
Commissaire technique Responsable V.H.C.	M. Laurent BRAURE (196163 0114)
Commissaires techniques	M. Jean-Michel DESSE 5538 0116) M. Régis THILMANY (110645 0111) M. Stéphane LEULLIETTE (10739 0112) M. Denis THUILLIER (17953 0112) M. Michel LEBEAU (8842 0116) M. François GODET (173824 0112) M. Yves VANACKERE (16710 0116)
Chargé des Relations avec les Concurrents (Resp.)	Mme Claudine LEMARCHAND (1459 0108)
Chargés des Relations avec les Concurrents	M. Michel TESNIERE (125487 1317) M. Patrick GRENIER (220147 0112)
Responsable de la Presse	M. Gilles GUILLON
Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de France, Sébastien DUFRENNE
Responsable du chronométrage	M. François LANGLET(1559 0102)
Juges de faits	Mme Annick NARGUET et Isabelle LENGLET

---

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 31<sup>ème</sup> Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer à Participation Etrangère Autorisée compte pour la Coupe de France des Rallyes Coeff. 2, pour le championnat des rallyes de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (pilotes et copilotes), le Challenge de l'ASA DU DETROIT.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués **pour les vérifications techniques** qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation [www.rallyeduboulonnais.fr](http://www.rallyeduboulonnais.fr)

Les vérifications techniques auront lieu sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER.

Vérifications administratives à la prise du roadbook	Le dimanche 14 août 2022 de 09h00 à 13h00 Le samedi 20 août 2022 de 09h00 à 13h00
Vérifications techniques	Le samedi 20 août 2022 de 14h30 à 20h00 sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Compiègne - 163 Route de Desvres - 62830 DOUDEAUVILLE.

Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé 60 € TTC.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Tout concurrent qui désire participer au 31<sup>ème</sup> Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer à Participation Etrangère Autorisée doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 08 août 2022 à minuit, – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : ACCO – Mme GRESSIER Adélaïde – 92 Rue de Neufchâtel – 62830 SAMER** ou par mail [autoclubcoteopal@aol.com](mailto:autoclubcoteopal@aol.com) mais dans ce cas, la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **180 voitures maximum pour les deux rallyes confondus (150 MODERNES + 30 VHC)**. Si le nombre de VHC est inférieur à 30 partants, la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages sur liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 180 équipages au total.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- **avec la publicité obligatoire des organisateurs : 320 + 5€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 645 €
- **La somme de 5 € est exclusivement** affectée aux Challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.
- 

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement** et de la somme de 5 euros, ainsi que de la **photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire
- Licence du Pilote
- Licence du copilote
- 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation du véhicule.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des Rallyes

**Les assistances sont autorisées à s'installer le vendredi 19 août 2022 à partir de 12h00.**

L'assistance sera autorisée : Place de l'Abbaye, Rue du Breuil, Rue du Collège et à proximité, comme indiqué sur le road book et uniquement à ces endroits. **La Place du Maréchal Foch SERA INTERDITE.** L'usage de cette place est réservé exclusivement à l'organisateur (vérifications techniques, podium, partenaires).

Il ne sera admis **qu'un seul véhicule d'assistance par concurrent. Tout plateau** ou autre véhicule s'y trouvant devra être retiré sur le champ. L'organisateur se réserve le droit d'appliquer le règlement standard des rallyes et donc d'infliger des amendes sur le non-respect de l'article 4.3.2 Parcs d'assistance.

**Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation** : pas de poubelles, taches de gras et autres !! Bâche obligatoire sous les voitures et les véhicules d'assistance. Interdiction de faire des trous pour fixer des abris sur la place de l'ABBAYE.

**Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**

**Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.**

**Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.**

**PARC PLATEAU OBLIGATOIRE:** L'organisateur met à la disposition des équipages des parcs où chaque plateau sera stationné. Le plan sera distribué avec le road-book par un additif de l'organisateur.

#### 4.8. GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront obligatoirement être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve, **contre une caution (en chèque à l'ordre de : ACCO – AUTO CLUB COTE D'OPALE ou en espèce de 200€).**

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard, à l'adresse suivante :

**Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES**

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue. Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

### ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

#### 5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard des Rallyes

**5.2P.** La publicité obligatoire sera communiquée par un additif du Comité d'Organisation au présent règlement particulier.

### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1P. DESCRIPTION

Le 31<sup>ème</sup> Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer représente un parcours de 75,330 km.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales (2 différentes) d'une longueur totale de 39,720 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 3	CREMAREST – C.C. Desvres-Samer	9,750 km	2 fois	19,500 km
ES 2 / 4	WIERRE AU BOIS – Ville de Samer	10,110 km	2 fois	20,220 km
			<b>TOTAL =</b>	<b>39,720 km</b>

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes

### 6.2.1P.

Les reconnaissances auront lieu (panachage autorisé) :

<b>Le dimanche 14 août 2022 de 10h00 à 18h00</b> <b>Le samedi 20 août 2022 de 10h00 à 18h00</b>
--

Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de 3.

### 6.2.2P. Véhicules

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autre que ceux homologués routes et sans moyen d'intercommunication. Des autocollants fournis par l'organisation identifiés « RALLYE DU BOULONNAIS + numéro de course » devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

#### 7.3.5P.

Le pointage des carnets de bord aux C.H., ainsi qu'aux départs et aux points stop, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Cependant, pour les C.H. et s'il le souhaite, un membre de l'équipage peut se rendre (sans la voiture) à la table de contrôle.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

#### 7.5.17.4.PABANDON

**ABANDON**

Il est **OBLIGATOIRE** d'avertir le P.C. le plus rapidement possible au :

**03.21.81.47.19**

#### 7.5.16 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Le calcul des temps forfaitaires pourra être proposé par la Direction de course au Collège des Commissaires Sportifs et pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

#### 7.5.17.P SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « panic ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande d'aide médiale grave, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs.

### 7.5.18.1P. OFFICIELS ET PERSONNELS

Les couleurs seront conformes au modèle défini par la réglementation.

Les signes distinctifs des Officiels et personnels sont :

Chef de poste : chasuble orange avec l'inscription « Chef de Poste »

Directeur d'Epreuve : chasuble rouge

Médecin : chasuble blanche

Média : chasuble verte

Commissaire de route : chasuble orange

Commissaire Sportif chargés des relations avec les concurrents : chasuble rouge

Chronométrateur : chasuble bleue

### 7.5.19.P CHICANE

**TOUT CONCURRENT qui court-circuitera une CHICANE, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une PENALITE de 30 SECONDES PAR INFRACTION.**

### ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Conformément à la décision votée par le Comité Directeur de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France en date du 06 mai 2021, il ne sera donc pas pratiqué de remise des prix.

### ARTICLE 10P.PRIX

*Coupes distribuées*

La remise des coupes aura lieu sur le car-podium, au fil des arrivées, Place Foch – 62830 SAMER.

**Récompenses :**

**PRIX SPECIAL « ALAIN NICOLE » ; PRIX SPECIAL « BRIGITTE ROGEZ-DELATRE » ; PRIX SPECIAL « JOSE BARBARA »**

Des COUPES récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officié pendant l'épreuve.

**Renseignements sur Internet :**

- 1) [www.sportautonord.com](http://www.sportautonord.com) (site de la Ligue Régionale du Sport Automobile des Hauts de France)
- 2) <http://asadudetroit.com> (site de l'ASA du Détroit)
- 3) [www.rallyeduboulonnais.fr](http://www.rallyeduboulonnais.fr) (site officiel du rallye)

